

■ **Enigma SA**, à Genève, création, production, fabrication et commercialisation, etc. (FOSC du 16.08.2002, p. 5). La société est déclarée dissoute d'office en vertu des articles 708 CO et 86 ORC. Par conséquent, sa raison sociale devient: **Enigma SA, en liquidation**. Liquidateurs: les administrateurs Bulgari Gianni, président, lequel continue à signer individuellement, et Mauris Christian, secrétaire, lequel continue à signer collectivement à deux.

Journal no 12558 du 27.11.2002
(00754352 / CH-660.0.514.996-1)